

Formation certifiante : Devenir délégué à la protection des données (DPO)

Formation Continue - Sécurité et prévention des risques professionnels



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

Piloter la mise en conformité de l'entreprise

Objectifs :

Piloter la mise en œuvre de la RGPD et assurer la mise en conformité de l'entreprise

Public :

Salariés et demandeurs d'emploi, dirigeants de TPE ou PME, manager, responsable qualité, responsable marketing, juriste

Pré-requis : Avoir suivi la formation « Mettre en œuvre le RGPD en TPE/PME » ou toute autre formation sur le RGPD

Accessibilité : Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un **référé handicap** étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation. Pour plus d'information : rendez-vous sur notre site CCI Formation 49.

Délais d'accès : L'accès à la formation est soumis au délai d'acceptation des financeurs et du temps de traitement de la demande : de 7 jours à 2 mois selon le mode financement.

Compétences visées :

Préparer la mise en conformité
Cartographier des traitements de données actuels
Se mettre en conformité avec la réglementation
Réaliser les actions de communication auprès des parties prenantes

Points forts :

Indicateurs de satisfaction et de performance :

Une offre riche et diversifiée avec plus de 200 formations sur des thématiques très ciblées.

Une équipe à votre écoute pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets formation !

Retrouvez tous nos indicateurs de satisfaction et de performance sur [notre page CCI Formation Continue](#).

Modalités pédagogiques :

Méthodes :

Le formateur apporte non seulement des notions théoriques mais également un accompagnement des stagiaires vers l'acquisition des compétences et leur validation par la pratique.

De ce fait, le déroulement des formations inclut des travaux : en sous-groupes, de préparation d'exposés, de mises en situation, exercices d'application, d'ateliers de travail.

Equipement matériel :

La CCI de Maine et Loire vous accueille en proximité dans ses 3 établissements de Formation à Angers, Cholet et Saumur. Nos équipements, conçus pour répondre à l'ensemble des thématiques de formation proposées, offrent un cadre d'apprentissage agréable, performant et stimulant. Découvrez sur notre site Web CCI Formation 49, nos trois campus, ateliers techniques, laboratoires

Equipe pédagogique :

Les formateurs CCI FORMATION sont sélectionnés en cohérence avec les méthodes pédagogiques que nous encourageons. Ils sont référencés sur la base de leur expertise dans leur domaine d'intervention et leur capacité à partager leur expérience au travers de solutions concrètes et opérationnelles.

INFORMATION

4 jours + certification de 2H

€ 1600 €

Session(s) à Angers

- 7, 8 + 21 et 22 juin 2021

(Passage CCE le 25 juin 2021)



Formation certifiante - Eligible CPF -
Compte Personnel de Formation

Formation certifiante : Devenir délégué à la protection des données (DPO)



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

Formation Continue - Sécurité et prévention des risques professionnels

Validation / Certification :

A l'issue de la formation, les acquis de connaissances du participant seront évalués au regard des objectifs de la formation (QCM – quizz – mise en situation ...).

Une attestation de fin de formation pourra être remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Dans le cas de formations certifiantes, à l'issue de la formation, un certificat attestant de la réussite et / ou du niveau obtenu sera délivré.

Code CPF : 237326

Formation certifiante : Devenir délégué à la protection des données (DPO)



Formation Continue - Sécurité et prévention des risques professionnels

Programme :

Préparation de la mise en conformité :

- Identification des missions du DPO en intégrant les bases juridiques d'un traitement en conformité
- Elaboration du plan d'actions, du planning et des outils de la conformité
- Détermination d'un plan de communication périodique des collaborateurs à titre préventif ou sur incident à titre curatif
- Organisation des process internes en rédigeant les procédures : nouveau traitement, exercice des droits, notification de faille de sécurité, purge, portabilité, audit, violation de données, réclamations... et définissant la documentation nécessaire pour une communication optimisée à l'égard des parties prenantes

Cartographie des traitements de données actuels :

- Recensement des traitements de données de l'organisme et inscription au registre des traitements
- Identification de tous les traitements sous-traités et des cas de coresponsabilités des responsables de traitements
- Priorisation de la conformité des traitements les plus à risques
- Réalisation d'éventuelles études d'impact, dont l'étude d'impact sur la vie privée

Mise en conformité de l'organisme :

- Mise en conformité des traitements : finalités, licéité, durée de conservation, sécurité et information des personnes concernées...
- Révision des contrats avec les sous-traitants
- Mise en œuvre des pédagogies correctives et des contrôles de sécurité
- Périodicité des traitements et mise à jour du registre
- Traçabilité des activités du DPO, à l'aide d'outils de suivi et de bilan annuel

Réalisation d'actions de communication auprès des parties prenantes

- Information faite au public respectant les mentions légales
- Communication sur le RGPD auprès des collaborateurs de la TPE/PME
- Gestion de la relation avec les autorités de contrôle

Cette formation est réalisée en partenariat avec le Technocampus Electronique d'Angers.

